PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN DE L'ANNÉE 2025 TENUE EXCEPTIONNELLEMENT (SINISTRE PAR L'EAU) À LA SALLE DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ACTON VALE AU 1093, RUE SAINT-ANDRÉ, ACTON VALE, À 19H30.

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Benoit Fournier, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine,

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

Monsieur le préfet, Jean-Marie Laplante, ouvre la séance à 19h30. Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée du conseil de la MRC d'Acton.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-119 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2025

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

5. TRANSFERT DE FONDS

6. LISTE DES COMPTES

7. COURS D'EAU
   - 7.1 Rapport des travaux – Réception provisoire – Cours d'eau Lafontaine – Upton

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

9. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (VOLET 2) – NOUVELLE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMH)
   - 9.1 Autorisation de signer l'entente de développement territorial du fonds régions et ruralité
   - 9.2 Priorités d'intervention 2025-2026

10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
    - 10.1 Aménagement du territoire
      - 10.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
      - 10.1.2 Inventaire du patrimoine immobilier
        - 10.1.2.1 Nouveau Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
        - 10.1.2.2 Offre de services du SARP
      - 10.1.3 Programme Oasis – Offres de services

    - 10.2 Développement économique et local
      - 10.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
        - 10.2.1.1 Dossier 9539-4060 Québec inc. (Mylaine Lacroix) 1405-FSE-2025-08
        - 10.2.1.2 Dossier La Duchesse de Roxton 1321-FSE-2024-07
        - 10.2.1.3 Dossier Jessie Roy Pratte 1408-FSE-2025-07
      - 10.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
        - ➢ Volet Régional
        - 10.2.2.1 Dossier Ville d'Acton Vale 1013-FSPS-2025-17
        - ➢ Volet Événementiel
        - 10.2.2.2 Dossier Club Optimiste de Saint-Nazaire de Bagot 1334-FSPS-2025-20
        - ➢ Volet Spécial
        - 10.2.2.3 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2025-19 (Mardis Chauds sur la route)
        - 10.2.2.4 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2025-21 (Accès culture 2025-2026)
      - 10.2.3 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)
        - 10.2.3.1 Dossier Fondation de danse Margie Gillis 1232-FIC-2025-01

10.2.3.2 Dossier Cercle de Fermières Acton Vale 1406-FIC-2025-02
10.2.3.3 Dossier Centre de Bénévolat d'Acton Vale 1025-FIC-2025-03
10.2.4 Politique d'acquisition d'œuvres d'art – Achat de l'œuvre de Denise Gazaille
10.2.5 Entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en Montérégie – Bonification an 3
10.2.6 Signature Innovation
10.2.6.1 Dossier Trouvailles gourmandes du Canton 1081-PSI-2025-03
10.2.6.2 Dossier Améroquois inc. 1234-PSI-2025-04
10.2.6.3 Budget provisoire du WAC
10.2.6.4 Microsite Route des Cultivateurs et autres outils promotionnels – Soumission de Morin Partenaire Stratégique

11. SÉCURITÉ INCENDIE

12. RESSOURCES HUMAINES

13. REFOULEMENT D'ÉGOUTS – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU SOUS-SOL DE LA MRC D'ACTON

14. POSTE DE LA SQ – RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA SQI

15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

17. CORRESPONDANCE

18. VARIA

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2025

2025-120 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

6. LISTE DES COMPTES

6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2025-121 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	2 492,43 $
Comptes à payer	147 284,16 $
Salaires et contributions de l'employeur	165 857,14 $
Total	**315 633,73 $**
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	2 952,21 $
Comptes à payer	36 553,51 $
Total	**39 505,72 $**

7. COURS D'EAU

7.1 Rapport des travaux – Réception provisoire – Cours d'eau Lafontaine - Upton

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du conseil.

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

8.1 Devis pour teinture

2025-122 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense maximale de 9 400 $, taxes en sus, auprès de Parent et Fils pour la teinture des haltes sur la piste cyclable.

9. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (VOLET 2) – NOUVELLE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMH)

9.1 Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux ;

ATTENDU QUE le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-123 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

9.2 Priorités d'intervention 2025-2026

ATTENDU la signature de la nouvelle entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité, volet 2 ;

ATTENDU QUE pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, une période transitoire est prévue afin de permettre d'adapter la MRC aux nouvelles normes du Fonds régions et ruralité et choisir d'appliquer les dépenses administratives en vertu de l'entente 2020-2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-124 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter les priorités d'intervention couvrant la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 telles que présentées ;

2. De transmettre une copie de ces priorités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de les diffuser sur le site Internet de la MRC.

10. <u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT</u>

10.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

10.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 007-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 007-2025 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-125 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 007-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

10.1.2 Inventaire du patrimoine immobilier

10.1.2.1 Nouveau Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du conseil.

10.1.2.2 Offre de services du SARP

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du conseil.

10.1.3 Programme Oasis – Offres de services

10.1.3.1 OBV Yamaska

ATTENDU la résolution 2024-215 du 9 octobre 2024 qui autorise la MRC d'Acton à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme OASIS du MELCCFP ;

ATTENDU QUE le projet collectif « Planification intégrée d'infrastructures vertes pour la résilience de 5 MRC du bassin versant de la Yamaska » a été déposé par la MRC d'Acton pour et au nom de cinq MRC et quinze municipalités locales du bassin versant de la rivière Yamaska ;

ATTENDU QUE le 27 mai dernier, la MRC d'Acton a reçu la confirmation d'un soutien financier jusqu'à concurrence de 888 032 $;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une offre de service de l'OBV Yamaska au montant de 209 387,75 $ pour la coordination du projet, la production d'une analyse spatiale des risques, d'une planification intégrée des solutions d'adaptation et la tenue des consultations requises ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-126 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter l'offre de service fournie par l'OBV au montant de 209 387,75 $, telle que soumise ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite offre servant lieu de contrat entre les parties.

10.1.3.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU la résolution 2024-215 du 9 octobre 2024 qui autorise la MRC d'Acton à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme OASIS du MELCCFP ;

ATTENDU QUE le projet collectif « Planification intégrée d'infrastructures vertes pour la résilience de 5 MRC du bassin versant de la Yamaska » a été déposé par la MRC d'Acton pour et au nom de cinq MRC et quinze municipalités locales du bassin versant de la rivière Yamaska ;

ATTENDU QUE le 27 mai dernier, la MRC d'Acton a reçu la confirmation d'un soutien financier jusqu'à concurrence de 888 032 $;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 640 070 $ afin de réaliser une analyse coûts-bénéfices des infrastructures vertes retenues, une analyse sur leur résilience et la production des plans et devis requis ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-127 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter l'offre de service fournie par la FQM au montant de 640 070 $, taxes en sus, telle que soumise ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite offre servant lieu de contrat entre les parties.

10.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

10.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

10.2.1.1 Dossier 9539-4060 Québec inc. (Mylaine Lacroix) 1405-FSE-2025-08

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par 9539-4060 Québec inc. (Mylaine Lacroix) ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-128 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Relève	1405-FSE-2025-08	5 000 $	**5 000 $**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

10.2.1.2 Dossier La Duchesse de Roxton 1321-FSE-2024-27

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par La Duchesse de Roxton ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-129 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1321-FSE-2024-27	5 000 $	**5 000 $**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

10.2.1.3 Dossier Jessie Roy Pratte 1408-FSE-2025-07

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Jessie Roy Pratte ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-130 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1408-FSE-2025-07	3 500 $	**3 500 $**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

10.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

- **Volet Régional**

10.2.2.1 Dossier Ville d'Acton Vale 1013-FSPS-2025-17

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Ville d'Acton Vale ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-131 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Service de ravitaillement en air respirable	Ville d'Acton Vale	129 089 $	103 847 $	**103 847 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 103 847 $, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation de projets spéciaux ou régionaux ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

➢ **Volet Événementiel**

10.2.2.2 Dossier Club Optimiste de Saint-Nazaire de Bagot 1334-FSPS-2025-20

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par le Club Optimiste de Saint-Nazaire de Bagot au volet événementiel ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-132 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
42e édition du Festival du porc de Saint-Nazaire	Club optimiste de Saint-Nazaire de Bagot	36 090 $	1 000 $	**1 000 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 $, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

➢ **Volet Spécial**

10.2.2.3 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2025-19 (Mardis Chauds sur la route)

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la MRC d'Acton volet spécial ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-133 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Mardis Chauds sur la route et Ciné plein-air	MRC d'Acton	10 400 $	8 320 $	**8 320 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 8 320 $ pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;

3. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet.

10.2.2.4 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2025-21 (Accès culture 2025-2026)

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la MRC d'Acton volet spécial ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-134 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Accès culture 2025-2026	MRC d'Acton	96 089 $	60 000 $	**60 000 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 60 000 $ pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;

3. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet.

10.2.3 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)

10.2.3.1 Dossier Fondation de danse Margie Gillis 1232-FIC-2025-01

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Fondation de danse Margie Gillis ;

ATTENDU QUE le siège social de la Fondation est à Montréal, une dérogation est faite à la Politique de gestion du FIC pour accepter ce projet qui aura une grande retombée culturelle pour notre milieu ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-135 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Projet Héritage	1232-FIC-2025-01	22 150 $	2 000 $	**2 000 $**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

10.2.3.2 Dossier Cercle de Fermières Acton Vale 1406-FIC-2025-02

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par le Cercle de Fermières Acton Vale ;

ATTENDU que le Cercle de Fermières Acton Vale est admissible, puisque l'association a une adresse locale, bien que le siège social du regroupement soit à Longueuil ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-136 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Savoirs d'hier, talents d'aujourd'hui	1406-FIC-2025-02	800 $	600 $	**600 $**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

10.2.3.3 Dossier Centre de Bénévolat d'Acton Vale 1025-FIC-2025-03

ATTENDU la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par le Centre de Bénévolat d'Acton Vale ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel permanent ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-137 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Fresque murale communautaire	1025-FIC-2025-03	3 500 $	2 000 $	**2 000 $**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

10.2.4 Politique d'acquisition d'œuvres d'art – Achat de l'œuvre de Denise Gazaille

ATTENDU la politique d'acquisition d'œuvre d'art de la MRC d'Acton adoptée le 17 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE cette politique prévoit la parution annuelle d'un appel de dossiers, définit le mode et les critères d'acquisition des œuvres et établit la participation d'un comité mandaté pour évaluer les propositions reçues ;

ATTENDU QUE les membres de ce comité se sont rencontrés et qu'ils adressent leur recommandation d'achat au Conseil de la MRC d'Acton, soit l'achat de l'œuvre intitulée *Voir au-delà des yeux* de l'artiste-peintre Denise Gazaille, au coût de 1 000 $, taxes incluses ;

ATTENDU QUE cette œuvre sera exposée au Complexe multi-sports Desjardins de la Ville d'Acton Vale ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-138 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de l'œuvre intitulée *Voir au-delà des yeux* de l'artiste-peintre Denise Gazaille, au coût de 1 000 $, taxes incluses.

10.2.5 Entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en Montérégie – Bonification an 3

ATTENDU QUE les résultats obtenus par les artistes et les organismes de la région d'Acton à la suite de l'appel à projets en 2024 (année 2) ;

ATTENDU les sommes versées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par le CALQ en contrepartie de la somme versée par la MRC ;

ATTENDU QU'un montant de 2 500 $ est prévu à l'entente actuelle ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-139 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser la bonification de 2 500 $ pour l'an 3 de l'Entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en Montérégie. La contribution totale de la MRC d'Acton pour 2025-2026 sera ainsi portée à 5 000 $;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette entente.

10.2.6 Signature Innovation

10.2.6.1 Dossier Trouvailles gourmandes du Canton 1081-PSI-2025-03

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation déposée par Trouvailles gourmandes du Canton ;

ATTENDU la recommandation du comité directeur Signature Innovation ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-140 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Tables gourmandes de la Route des Cultivateurs	Trouvailles gourmandes du Canton	36 781 $	15 550 $	**15 550 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 15 550 $, pris à même les sommes du Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

10.2.6.2 Dossier Améroquois inc. 1234-PSI-2025-04

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation déposée par Améroquois inc. ;

ATTENDU la recommandation du comité directeur Signature Innovation ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-141 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Aménagement Jardin Zen et espace de pique-nique	Améroquois inc.	14 800 $	7 400 $	**7 400 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 7 400 $, pris à même les sommes du Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

10.2.6.3 Budget provisoire du WAC

2025-142 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement de dépenses d'un montant maximal de 8 550 $, pris à même les sommes du Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation pour la tenue de l'activité WAC le 12 juillet 2025 au parc Donald-Martin.

10.2.6.4 Microsite Route des Cultivateurs et autres outils promotionnels – Soumission de Morin Partenaire Stratégique

2025-143 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'un montant de 45 855 $, taxes en sus, à Morin Partenaire Stratégique, pris à même les sommes du Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation, pour la mise en place du microsite Route des cultivateurs et autres outils promotionnels.

11. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 Rapport de suivi du Comité Ressources Humaines

ATTENDU QUE la MRC d'Acton s'est dotée d'une politique de gestion du personnel à l'automne 2015 et qu'elle a été révisée en 2021 ;

ATTENDU QUE les ententes de travail des employés de la MRC d'Acton viennent à échéance le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour les différents outils de gestion du personnel incluant la politique salariale devant s'appliquer à l'ensemble des employés de la MRC d'Acton et dont les dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2026 ;

ATTENDU le besoin d'effectuer l'exercice de maintien de l'équité salariale ;

ATTENDU QUE deux firmes en ressources humaines ont été sollicitées pour obtenir une soumission ;

ATTENDU la recommandation du Comité Ressources Humaines ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-144 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De mandater la firme Perreault et associés pour réviser les documents de gestion du personnel des employés de la MRC d'Acton selon les termes et dispositions prévues à l'offre de services de la firme déposée en date du 10 juin 2025 ;

2. D'autoriser l'engagement maximal d'une dépense de 18 150 $ (taxes et frais de déplacement en sus) pour la réalisation de ce mandat ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à ce mandat.

13. REFOULEMENT D'ÉGOUTS – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU SOUS-SOL DE LA MRC D'ACTON

ATTENDU le sinistre du 17 mars 2025 au sous-sol de la MRC ;

ATTENDU QUE les travaux seront remboursés en grande partie par les Assurances de la MRC ;

ATTENDU QUE deux entreprises en construction ont été sollicitées pour obtenir une soumission ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse, soit celle de Fuzion BL Construction, a été jugée conforme aux exigences ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-145 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat avec Fuzion BL Construction au montant de 69 872 $, taxes en sus, pour les travaux de reconstruction du sous-sol de la MRC d'Acton.

14. POSTE DE LA SQ – RENOUVELLEMENT DU BAIL 5389-02 AVEC LA SQI

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est propriétaire de l'immeuble du 1855, rue Landry, à Acton Vale ;

ATTENDU QUE la MRC loue l'immeuble à la Société québécoise des infrastructures du Québec (SQI) et que l'occupant est la Sureté du Québec ;

ATTENDU la proposition de location reçue de la SQI le 12 mai 2025 ;

ATTENDU QUE cette proposition fait suite aux discussions du Comité Bail SQI ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-146 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter la proposition reçue le 12 mai 2025 de la SQI concernant le renouvellement du bail 5389-02 à intervenir le 1er avril 2026 ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette proposition.

15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

17. CORRESPONDANCE

17.1 Achat de billets pour Table gourmande de la Route des Cultivateurs – 19 juillet 2025 – Trouvailles gourmandes du Canton

2025-147 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 7 billets pour l'activité en titre au coût de 225 $ par personne. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

17.2 Lettre d'appui à madame Catherine Fournier, mairesse de Longueuil, concernant la flambée des coûts liés aux infrastructures publiques

ATTENDU l'augmentation des coûts liés aux infrastructures publiques ;

ATTENDU les dénonciations publiques effectuées par la mairesse de Longueuil, madame Catherine Fournier, concernant la flambée des coûts liés aux infrastructures publiques ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-148 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De faire parvenir à madame Catherine Fournier, mairesse de Longueuil, une lettre d'appui concernant la flambée des coûts liés aux infrastructures publiques ;

2. D'autoriser le préfet à signer cette lettre ;

3. De faire parvenir copie de cette lettre au Premier ministre, François Legault et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

18. VARIA

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-149 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

Signé

Jean-Marie Laplante,
Préfet.

Signé

Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.